

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2024	01	02
----	------	----	----

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE RESIDENCE LES JARDINS DE  
NOISY 2024**

**En exercice : 17** L'an deux mil vingt-quatre, le huit février, à dix-huit heures trente,  
**Présents : 10** le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,  
**Absents représentés : 5** légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
**Absents excusés : 2** Monsieur Patrick KOEBERLE, Vice-Président.  
**Absents : 0**  
**Votants : 15**

**Membres présents** : Patrick KOEBERLE, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Sylvie HAUF, Jean-Michel ARNOUX, Danielle DUREL, Anne PICHON, Liliane MORELLEC, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER

**Absents excusés et représentés** :

Marc TOURELLE : pouvoir à Armelle LUCAS de PESLOUAN  
Marie-Hélène HUCHET : pouvoir à Sylvie HAUFF  
André BLUZE : pouvoir à Patrick KOEBERLE  
Christine HANQUEZ : pouvoir à Louis-Georges THANNBERGER  
Pauline LACLEF : pouvoir à Jean-Michel RAGUENES

**Absents excusés** : Delphine FOURCADE, Laurent HIBARRONDO

\*\*\*\*\*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des CCAS, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312-1 ;

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Patrick KOEBERLE sur les orientations budgétaires de la Résidence les Jardins de Noisy pour l'année 2024 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture  
078-267801322-20240208-2024-01-02-DE  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

VOTE la présentation du rapport sur les orientations budgétaires de la Résidence Les Jardins de Noisy pour l'exercice 2024 conformément à la réglementation en vigueur, au cours de la présente séance.



**Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits**

**Au registre sont les signatures  
A NOISY-le-ROI, le 12 février 2024  
Le Vice-Président,  
Patrick KOEBERLE**

**Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.  
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
Publiée le 14 février 2024**